

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00320 Numéro SIREN : 503 600 074 Nom ou dénomination : A+ ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt 741



SARL A+ ELEC

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 5.000 €

8B, rue de Touraine

14000 – CAEN

R.C.S. CAEN 503 600 074

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

A+ ELEC

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CABINET KRIBS S.A.
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



Aux associés de la société A+ ELEC,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 18 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

* Nous avons pris connaissance de l'activité de votre société en 2018/2019 et 2019/2020, ainsi que de ses comptes annuels au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

- Sur le plan de l'activité, le chiffre d'affaires de l'exercice 2019/2020 s'établit à 835 K€ pour 676 K€ au cours de l'exercice précédent, en hausse de l'ordre de 24 %.

Les charges d'exploitation d'un montant de 810 K€, permettent de dégager un résultat d'exploitation de + 27 K€, en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent à + 1 K€.

On constate, pour l'exercice 2019/2020, une hausse du taux de marge brute ainsi que du taux de valeur ajoutée, par rapport à l'exercice 2018/2019.

Au 31 mars 2020, le résultat net est un bénéfice de + 30 K€.

- Sur le plan financier, au 31 mars 2020, les capitaux propres s'élèvent à + 188 K€ pour un actif immobilisé de 107 K€. Les dettes financières s'élèvent à 57 K€, dont 56 K€ d'emprunts.

L'actif immobilisé est constitué à hauteur de 93 K€, par les éléments incorporels du fonds commercial.

L'actif circulant de 313 K€ est supérieur à la totalité des dettes de 232 K€. Les dettes à court terme s'élèvent à 184 K€ au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, les disponibilités bancaires s'élèvent à + 36 K€.



* Nous avons, également, pris connaissance de l'activité au 31 octobre 2020 (tableau de bord, situation de gestion).

L'impact global de la crise sanitaire sur l'exercice 2020/2021, ne peut être mesuré avec certitude.

L'activité au 31 octobre 2020 (chiffre d'affaires de l'ordre de 445 K€) et la rentabilité dégagée, n'apparaissent pas remettre en cause la structure financière du bilan de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Votre société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN, sous le numéro 503 600 074, depuis le 10 avril 2008.

Le capital social s'élève à 5.000 €, divisé en 500 parts sociales de 10 €.

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- électricité générale ;
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Madame Sylvie LAPEYRIE est gérante, non associée, de la société.

Les comptes annuels au 31 mars 2020 font apparaître des capitaux propres positifs de 188.444 €, pour un capital social de 5.000 €, incluant un bénéfice de 29.636 €. Ces comptes annuels ont été approuvés par l'assemblée générale des associés en date du 9 octobre 2020 et le résultat bénéficiaire a été affecté en autres réserves.



Pour mener à bien notre mission, nous avons pris connaissance des états financiers de votre société au 31 mars 2020, ainsi que de l'activité de l'exercice 2019/2020 et des premiers mois de l'exercice 2020/2021. Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimé nécessaires, eu égard à la nature et à l'importance des actifs et passifs, des charges et des produits ainsi que des faits majeurs (dont la crise sanitaire) intervenus depuis le 1^{er} avril 2020, susceptibles d'affecter les capitaux propres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Contest, le 11 décembre 2020

CABINET KRIBS S.A.

Pierre SCHMITT

Commissaire aux Comptes et à la Transformation